

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 26 novembre 2013 à 21 heures, à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

SONT PRÉSENTS :

COMMISSAIRES :

Mmes Lucie Désilets (à distance), Denise Girard et Colette Larose

MM Normand Héroux, Benoît Laganière et Michel Parent

Formant quorum sous la présidence de M. Benoît Laganière.

COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS:

Du primaire : Mme Valérie St-Laurent

Du secondaire : M. Jacques Seminario

COMMISSAIRE ABSENT :

M. Michel Gervais

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Mmes Francine Chabot et Nicole Leblanc, commissaires

M. Claude Denis, commissaire

Mme Sylvie Caron, directrice du CFP Pierre-Dupuy

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Ouimet, directeur général suppléant

M. Anthony Bellini, directeur général adjoint

M. Daniel Tremblay, directeur général adjoint

Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

Mme Louise Nadon, directrice par intérim du Service des ressources matérielles

PARTICIPATION À DISTANCE

Conformément au *Règlement permettant aux commissaires de participer à une séance du Comité exécutif à l'aide de moyens de communication*, Mme Lucie Désilets participe à la séance par téléphone.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2013

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Vu la participation à distance de la présidente, M. Benoît Laganière, vice-président, préside la séance. Il déclare la séance ouverte. Il est 21 h 30.

16-CE-2013-2014

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal:
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 octobre 2013
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
 - 6.1 Nomination de deux scrutateurs pour l'élection aux différents postes
 - 6.2 Élection à la présidence
 - 6.3 Élection à la vice-présidence
 - 6.4 Reconduction du contrat – services de communication
7. Affaires du Service des ressources éducatives
 - 7.1 Autorisation de paiement de factures de La Maison de Jonathan Inc.
8. Affaires du Service des ressources humaines
 - 8.1 CSST – Choix de limite
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières
11. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 11.1 Octroi de contrat – déménagement et transport
 - 11.2 Octroi de contrat – denrées alimentaires
12. Affaires du Service des technologies de l'information
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
 - 14.1 Dépenses de la présidence du Conseil – autorisation
15. Questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Ajournement ou clôture de la séance

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2013

17-CE-2013-2014

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
22 OCTOBRE 2013**

IL EST PROPOSÉ par M. Normand Héroux que le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 octobre 2013 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

18-CE-2013-2014

**NOMINATION DE DEUX SCRUTATEURS POUR L'ÉLECTION AUX
DIFFÉRENTS POSTES**

CONSIDÉRANT la procédure d'élection adoptée lors de la séance du Conseil des commissaires du 27 octobre 2009 qui prévoit que les scrutateurs soient choisis parmi les commissaires-parents ou, le cas échéant, parmi le personnel hors cadre ou le personnel cadre présent;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Denise Girard:

QUE Mme Valérie St-Laurent et M. Jacques Seminaro soient désignés pour agir à titre de scrutateurs.

Adoptée à l'unanimité

19-CE-2013-2014

ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE

Le président d'élection appelle les candidatures à la présidence du Comité exécutif :

Mme Colette Larose propose Mme Lucie Désilets.

Puisqu'aucune autre candidature n'est proposée, Mme Denise Girard propose la fin des mises en candidature.

Le président d'élection déclare élue par acclamation, Mme Lucie Désilets à la présidence du Comité exécutif.

La présidente élue assumerait la présidence d'assemblée. Considérant la participation à distance de Mme Lucie Désilets, le directeur général suppléant assume la présidence le temps de l'élection à la vice-présidence.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2013

20-CE-2013-2014

ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTE

Le président d'élection appelle les candidatures à la vice-présidence du Comité exécutif :

Mme Colette Larose propose M. Benoît Laganière
M. Michel Parent propose Mme Denise Girard

M. Normand Héroux propose la fin des mises en candidature.

Le président d'élection demande aux candidats s'ils acceptent d'être candidats, en commençant par le dernier proposé. Tous les candidats acceptent. Le président d'élection invite chaque candidat à s'adresser à tour de rôle aux commissaires.

Le président d'élection procède à l'élection. Les scrutateurs distribuent les bulletins de vote. Le nombre de voix reçues par chacun des candidats est dévoilé.

Denise Girard 3 votes
Benoît Laganière 3 votes

Aucun bulletin de vote n'est rejeté.

Considérant l'égalité des voix, un deuxième tour de vote est fait : le nombre des voix reçues par chacun des candidats est dévoilé.

Denise Girard 3 votes
Benoît Laganière 3 votes

Aucun bulletin de vote n'est rejeté.

Puisqu'il est impossible d'élire la personne à la vice-présidence, le vote est reporté à la prochaine séance ordinaire du 28 janvier 2013. La période de mises en candidature ne sera pas reprise.

Considérant que la présidente, Mme Lucie Désilets n'est pas présente sur place et que le poste de vice-présidence n'a pas été comblé, M. Benoît Laganière poursuit son mandat de vice-président et préside la présente séance.

21-CE-2013-2014

RECONDUCTION DE CONTRAT – SERVICES DE COMMUNICATION

CONSIDÉRANT que, le 27 septembre 2011, le Conseil des commissaires autorisait la durée totale du contrat de services de communication pour une durée maximale de cinq ans, soit un contrat de 2 ans, avec une possibilité de renouvellement annuel jusqu'à un maximum de trois renouvellements, selon l'intérêt de chaque partie (résolution 12-CC-2011-2012);

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2013

CONSIDÉRANT que la CSMV a procédé à un appel d'offres public, le 14 octobre 2011, afin de retenir les services d'une entreprise spécialisée en communication;

CONSIDÉRANT que, le 6 décembre 2011, le Comité exécutif de la CSMV octroyait le contrat de services de communication à l'entreprise *Idéa Communications inc.* pour la période du 1^{er} février 2012 au 31 janvier 2014 avec l'option de renouveler le contrat annuellement jusqu'à un maximum de trois années portant la durée maximale du contrat à cinq ans (résolution 34-CE-2011-2012);

CONSIDÉRANT que ce contrat viendra à échéance le 31 janvier 2014;

CONSIDÉRANT que le secteur des communications recommande d'exercer l'option de renouvellement afin de renouveler ce contrat pour une période d'une année, aux mêmes conditions que celles prévues au contrat initial et en majorant les taux horaires de 1,2 %, ce qui correspond à l'indice des prix à la consommation (IPC) de la province de Québec;

II EST PROPOSÉ PAR M. Michel Parent :

1° d'**OCTROYER** le contrat de services de communication à l'entreprise *Idéa Communications inc.* pour la période du 1^{er} février 2014 au 31 janvier 2015, dont le montant est évalué annuellement à 110 000\$ taxes incluses, aux mêmes conditions que celles prévues au contrat initial et en majorant les taux horaires de 1,2 %;

2° d'**AUTORISER** la directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

22-CE-2013-2014

AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES DE LA MAISON DE JONATHAN INC.

****Mme Lucie Désilets déclare son conflit d'intérêts et se retire des discussions.****

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire veut développer un partenariat avec La Maison de Jonathan pour l'année 2013-2014 pour des services éducatifs;

CONSIDÉRANT que le contrat pour les services éducatifs prend la forme d'une commande ouverte;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources éducatives a validé les factures;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2013

IL EST PROPOSÉ Mme Colette Larose:

- 1^o **QUE** La Maison de Jonathan soit retenue comme fournisseur homologué aux fins de la commande ouverte pour l'acquisition de services éducatifs pour l'année 2013-2014, pour un contrat dont le montant maximal est évalué à 300 000 \$ incluant les taxes;
- 2^o **QUE** le directeur général et la directrice du Service des ressources éducatives soient autorisés à signer les contrats et factures et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

23-CE-2013-2014

CSST – CHOIX DE LIMITE

CONSIDÉRANT les caractéristiques du régime rétrospectif de la CSST ;

CONSIDÉRANT que le choix de limite doit être confirmé à la CSST au plus tard le 15 décembre 2013 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres du Comité exécutif à la suite de l'analyse du dossier présenté à la rencontre du comité de travail du Comité exécutif du 26 novembre 2013 ;

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard :

QUE le directeur général soit autorisé à signifié à la CSST le choix de 9 fois la limite par réclamation pour l'année 2014.

Adoptée à l'unanimité

24-CE-2013-2014

OCTROI DE CONTRAT – DÉMÉNAGEMENT ET TRANSPORT

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a procédé à une démarche d'appel d'offres public afin d'établir un (1) contrat à exécution sur demande pour des services de déménagement et de transport avec un (1) prestataire de services, afin de combler les besoins de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que douze (12) prestataires de services se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que dix (10) prestataires de services ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles à la suite de l'analyse des soumissions reçues;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2013

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Denise Girard :

- 1° **QUE** le contrat à exécution sur demande relatif à des services de déménagement et de transport soit accordé au prestataire de services « Déménagement Mont-Bruno / Lakeshore inc. », pour un montant approximatif de 123 920,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 5 novembre 2013 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** ce contrat soit d'une durée de deux (2) ans, soit du 1^{er} février 2014 au 31 janvier 2016;
- 3° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

25-CE-2013-2014

OCTROI DE CONTRAT – DENRÉES ALIMENTAIRES

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a procédé à une démarche d'appel d'offres public afin d'établir un (1) contrat à commandes avec un (1) fournisseur pour l'approvisionnement en denrées alimentaires de l'école Jacques-Rousseau, du Centre de formation professionnelle Jacques-Rousseau et de l'école Préville;

CONSIDÉRANT que neuf (9) fournisseurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que cinq (5) fournisseurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles à la suite de l'analyse des soumissions reçues;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Colette Larose :

- 1° **QUE** le contrat relatif à l'approvisionnement en denrées alimentaires soit accordé au fournisseur « GFS Québec inc. », pour un montant approximatif de 116 880,13 \$ avant taxes, pour un (1) an, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 25 novembre 2013 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** ce contrat soit d'une durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} février 2014 au 31 janvier 2017;
- 3° **QUE** les prix unitaires soient ajustés selon l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les deux (2) dernières années du contrat;
- 4° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

8

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2013

AUTRES POINTS

26-CE-2013-2014

DÉPENSES DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL – AUTORISATION

CONSIDÉRANT que l'article 4.1 de la *Politique de frais de déplacement et de voyage* adoptée par le Conseil des commissaires prévoit que les dépenses de la présidente du conseil sont autorisées par le Comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Valérie St-Laurent:

D'AUTORISER les dépenses de la vice-présidente, qui a agi à titre de présidente, au montant de 222,99 \$ pour la période du 29 septembre 2013 au 19 octobre 2013.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Aucun commissaire n'a pris la parole.

27-CE-2013-2014

AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le commissaire, Normand Héroux propose la clôture de la séance. Il est 22 heures.

Adoptée à l'unanimité

Vice-président sortant
(en remplacement de la présidente)

Secrétaire générale